

## PAROI SOUPLE EN EXAMEN : A FORCE DE PERSÉVÉRANCE, UNE SITUATION CLARIFIÉE

Une seconde version du protocole sanitaire établie par le ministère de la santé est parvenue à la DSR afin de tenir compte de l'évolution de la pandémie. Sa mise en application était prévue pour le 06 juillet.

A l'instar de la première mouture, **la DGS seule a défini les dispositions qui y sont contenues**, ni la DSR pas plus que le SNICA-FO n'étant compétents en matière médicale. Il nous a été indispensable de le rappeler aux organisations professionnelles d'auto-écoles, ces dernières nous tenant pour responsables de certaines évolutions.

Le rôle du syndicat se circonscrit, dans le cas présent, à mentionner les difficultés d'application du protocole par les agents et à inviter les décideurs à réfléchir à des évolutions susceptibles de faciliter le quotidien tout en préservant la santé et la sécurité des IPCSR. **Pas plus !**

Pour rappel, c'est le sens du courrier envoyé par nos soins au directeur général de la santé (en PJ).

A compter du lundi 06 juillet, et alors que les délais sont extrêmement contraints, les auto-écoles se voyaient notamment imposer, au travers du nouveau protocole, l'installation d'une paroi en plastique dans la voiture, objet d'une vive polémique. Nombre d'entre elles ont refusé cette injonction !

**Alors que la DSR indique dans son instruction que les examens ne pourront pas se tenir en l'absence de cette paroi, la situation promettait de dégénérer sur le terrain.**

A la clé, risques d'altercations voire d'agressions suite à l'annulation des épreuves, rupture de l'égalité de traitement des usagers et des agents quand l'autorité locale décide d'aménagements non conformes au protocole national...

Le SNICA-FO est immédiatement intervenu pour alerter l'administration centrale des conséquences d'une telle disposition, à la fois pour les IPCSR et DPCSR, mais aussi sur les usagers qui se verraient privés de leur examen.

**Dans l'attente, les DPCSR, comme d'habitude, étaient livrés à eux-mêmes, dans une position des plus inconfortables et anxiogènes !**

Alors que nous avons saisi mercredi par mail Madame Gautier-Melleray, DISR, un nouvel appel auprès d'ERPC ce matin-même nous a permis d'apprendre que le CIC (centre interministériel de crise) est actuellement saisi afin de **statuer sur une proposition de nouveau protocole qui viserait à ne plus rendre obligatoire, ni les visières, ni la paroi souple**. La décision est attendue en milieu de semaine prochaine.

Dans le même temps, la DSR vient de demander aux préfets de surseoir à l'entrée en vigueur des dispositions prévues par le nouveau protocole sanitaire et de **maintenir l'actuel "à titre temporaire"**.

Cette consigne, à défaut de résoudre les inconvénients soulevés par le SNICA-**FO** dans son courrier au Directeur Général de la Santé, a du moins le mérite de clarifier la situation dans l'ensemble des départements et d'éviter des situations conflictuelles dès lundi.

Nous sommes bien sûr attentifs au suivi de cette affaire et vous communiquerons toute évolution sur le dossier, le statu quo n'étant pas envisageable indéfiniment.